

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent :** M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société CONTAINERAMA

**Rapporteur :** Martine FAÏTA

ViennAgglo a aménagé la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

Vienne Condrieu Agglomération a approuvé par délibération du 15 mai 2019 la cession du lot n°12 d'une surface de terrain de 4589 m<sup>2</sup> de la zone du Rocher à la société CONTAINERAMA pour y développer son activité d'aménagement et transformation de containers maritimes.

M. MAGNE gérant de cette société nous a fait part de sa demande d'acquérir une surface de terrain supplémentaire, nécessaire à la réalisation de son projet de construction et se porte acquéreur d'une partie du lot n° 11 pour une surface d'environ 931 m<sup>2</sup>.

Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société CONTAINERAMA mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération intercommunale), Titre I,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

**VU** la délibération n° 19-66 du 15 mai 2019 approuvant la cession du lot n°12 situé sur la zone du Rocher à Estrablin,

**VU** l'avis de France Domaine du 11 septembre 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la cession d'une partie du terrain composant le lot 11, cadastré AB 413 d'une surface d'environ 931 m<sup>2</sup> situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société CONTAINERAMA, représentée par M. Emmanuel MAGNE domiciliée 267 chemin de l'Ision à Chasse/Rhône (38670), ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 45 € HT le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

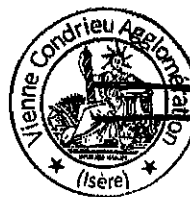
Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS